Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 022-212201529-20251124-2025_11_20_076-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
Délibération N°2025-11-20-076

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 13/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 11

Etaient présents : Christian Le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre Le Luherne, Sébastien Lerestif, Christiane Le Lonquer, Michel Guyomard, Isabelle Michel, Pierre Connan, Jean-Yves Le Guen

Absents représentés :

- Jacques Mazier a donné procuration à Marie-Yvonne Gallais
- Gilbert Lacelle a donné procuration à Sébastien Lerestif

Absente :

- Virginie Pinel

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Le Luherne

Subventions

5.1 Conseil départemental FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)

Monsieur Le Maire expose la demande du Conseil Départemental qui sollicite les communes pour une contribution financière volontaire d'un montant entre 0.35€ et 0.40€ par habitant aux bénéfices des jeunes de moins de 26 ans ayant peu ou pas de ressources et, qui sont accompagnés par la Mission Locale. Il précise qu'il a souhaité un complément d'information pour connaître les besoins réels des jeunes sur la collectivité et précise également que la mairie soutien les jeunes et que des demandes peuvent être faîtes directement auprès de la collectivité. Monsieur Jean-Yves Le Guen aimerait avoir la certitude que ces fonds seront bien reversés à la Mission Locale et que ce versement est ponctuel. La majorité des élus sont du même avis.

En 2022, une jeune femme de Minihy-Tréguier de 21 ans a été accompagnée par la mission locale, et a obtenu une aide « subsistance de 80€ », en 2023 une jeune femme de 20 ans a obtenu une aide « mobilité » de 80€, en 2024, une jeune femme de 18 ans une aide « mobilité » de 700€ et en 2025, deux jeunes, un homme et une femme de 22 ans ont perçu une aide « sophrologie » de 50€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

15, Rue du Bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 022-212201529-20251124-2025_11_20_076-DE

Emet un avis favorable à la contribution financière volontaire ponctuelle pour 2025, d'un montant de 0.35€ par habitant. Au 1er janvier 2025, selon le recensement INSEE, la commune compte 1287 habitants, soit un versement de 450.45€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Christian LE ROI



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le